



DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

# La faute inexcusable de l'employeur

## Objectif

La victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle est autorisée à agir en responsabilité contre son employeur lorsqu'il a commis une faute inexcusable. Les conditions de l'action ainsi que son intérêt pécuniaire résultent, pour l'essentiel, d'une construction jurisprudentielle complexe. Le contentieux est, en cette matière, abondant. Il suppose une maîtrise absolue des enjeux techniques et pratiques pour assurer la réussite de l'accompagnement de la victime ou de son employeur. Tels sont les objectifs de ce séminaire e-learning de 7 heures de formation.

## Thèmes abordés

Faute inexcusable de l'employeur, FIVA, décision de reconnaissance de l'accident du travail, délai d'action, entreprise de travail temporaire, conciliation, conscience du danger, risque psycho-social, mesures préservant le salarié, inhalation d'amiante, lien de causalité, cause étrangère, chefs de préjudice réparés, pretium doloris, préjudice d'agrément, préjudice moral des ayant droits, préjudices complémentaires, indemnisation, action récursoire de la caisse.

## Programme détaillé

**Partie 1 :** Faire le point sur les parties à l'action en reconnaissance de la faute inexcusable

- Faire le point sur le demandeur
- Faire le point sur le défendeur
- Connaître les tiers

**Partie 2 :** Maîtriser les modalités de l'action en reconnaissance de la faute inexcusable

- Faire le point sur l'action préalable
- Faire le point sur la prescription
- Connaître la procédure

**Partie 3 :** Déterminer l'objet de l'action en reconnaissance de la faute inexcusable

- Analyser la présomption
- Connaître la démonstration

**Partie 4 :** Faire le point sur les effets de la faute inexcusable sur la victime

- Maîtriser la réparation complémentaire d'origine légale
- Connaître la réparation complémentaire d'origine jurisprudentielle

**Partie 5 :** Maîtriser les effets de la reconnaissance de la faute inexcusable sur l'employeur

- Faire le point sur la notion d'avance par la caisse
- Maîtriser l'exercice d'une action récursoire



Formation animée par

**Emeric  
Jeansen**

Maître de conférences  
Université Panthéon-Assas

**Tarif : 500 €**



Période  
Du 21 mars 2025  
au 31 mars 2026



Durée  
7 heures de formation



Public  
Avocats, Juristes



Niveau 3  
Avancé : spécialistes et  
praticiens expérimentés



Formation  
E-learning

**Qualiopi**  
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la ou des catégories  
d'actions suivantes :  
Actions de formation





DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

# La faute inexcusable de l'employeur

## Prérequis

Avoir une expérience professionnelle ou des connaissances théoriques dans le thème abordé par la formation.

## Modalités et délais d'accès

L'inscription à la formation sera validée uniquement après la vérification du respect des prérequis.

L'inscription doit avoir lieu au minimum 7 heures avant la date d'expiration du module e-learning.

## Méthodes mobilisées

Notre formation s'articule sur une alternance d'apports théoriques et pratiques :

- Exposés théoriques à l'aide de supports écrits et vidéo
- Quiz permettant d'évaluer les progrès (15% du temps de formation environ)
- Dernière mise à jour : 21 mars 2025

## Modalités d'évaluation

### Modalité d'évaluation initiale

- Une évaluation préalable à l'entrée en formation est réalisée dès la demande d'inscription afin d'identifier les connaissances et les besoins de chaque futur participant.

### Modalité d'évaluation finale

- Évaluation sous forme de quiz.  
- Fiche d'évaluation finale et demande d'avis par mail après achèvement de la formation.

## Contact et assistance

Alexia D'Cruz : Tel. 01 56 81 00 30 / Mail : alexia.dacruz@pro-barreau.com

## Accessibilité aux personnes handicapées

Si vous êtes en situation de handicap ou si vous pensez que l'un des futurs bénéficiaires pourraient être en situation de handicap, et pour toute question, y compris l'accessibilité, vous pouvez prendre contact avec notre référent handicap :

Dorothee Lavallé : Tel. 01 56 81 00 22 / Mail : dorothee.lavalle@pre-barreau.com  
Du lundi au vendredi du 9h30 à 13h et de 14h à 17h30



Formation animée par

**Emeric  
Jeansen**

Maître de conférences  
Université Panthéon-Assas

**Tarif : 500 €**



Période  
Du 21 mars 2025  
au 31 mars 2026



Durée  
7 heures de formation



Public  
Avocats, Juristes



Niveau 3  
Avancé : spécialistes et  
praticiens expérimentés



Formation  
E-learning

**Qualiopi**  
processus certifié

■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée  
au titre de la ou des catégories  
d'actions suivantes :  
Actions de formation





DROIT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

# La faute inexcusable de l'employeur

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner

par courrier :  
Pro-Barreau, 3, rue de Nesle  
75006 Paris

par fax :  
01 72 34 92 58

par e-mail :  
e-learning@pro-barreau.com

### PERSONNE PARTICIPANTE

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Société / Cabinet

Adresse

CP

### RESPONSABLE DE L'INSCRIPTION

Mme  M.

Nom

Prénom

Tel.

E-mail

Ville

Tarif : **500€ TTC**

- J'effectue le règlement par chèque à l'ordre de Pro-Barreau
- J'effectue le règlement par virement bancaire, IBAN : FR86 3000 2004 3700 0044 5109 C14 - BIC : CRLYFRPP
- J'effectue le règlement par carte bancaire en ligne sur [www.pro-barreau.com](http://www.pro-barreau.com) ou par téléphone au 01 56 81 00 30

Fait à :

Le :

Signature :

### Conditions générales de participation

#### Conditions d'inscription et tarifs

Pour les modalités d'inscription et les tarifs se reporter aux mentions indiquées sur le bulletin d'inscription.

#### Documents contractuels

À réception de l'inscription, un courriel de confirmation est adressé au participant. Après règlement du prix de la formation, une facture valant convention de formation est adressée au client. Après validation des différentes étapes de la for-

mation, une attestation de formation est adressée au client.

#### Paiement

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'inscription comptant et sans escompte. Si le règlement est effectué par un organisme payeur extérieur, il appartient au bénéficiaire de s'assurer, avant l'inscription, de l'acceptation du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle, le solde sera directement facturé au client.

#### Durée

Le client doit valider l'ensemble des étapes de la formation e-learning souscrite avant l'expiration de la période de validité de son abonnement (voir «Période» dans la description du module e-learning).

#### Rétractation

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour se rétracter d'un contrat conclu à distance. Il peut exercer son droit de rétractation en complétant un formulaire téléchargeable sur notre site internet

[www.pro-barreau.com](http://www.pro-barreau.com) ou toute autre déclaration de rétractation et en l'adressant par courrier à Pro-Barreau, 3 rue de Nesle 75006 Paris ou par mail à l'adresse [contact@pro-barreau.com](mailto:contact@pro-barreau.com) ou par télécopie au 01.72.34.92.58. La souscription par un consommateur d'une formation e-learning est un contrat portant sur la fourniture de contenu numérique indépendamment de tout support matériel au sens de l'article L. 221-4 du code de la consommation. Pour accéder immédiatement à un module e-learning, le consommateur doit renoncer à son droit de rétractation.

